

Dossier de presse

Gestion des conséquences de la crise sanitaire : **l'État sur tous les fronts**



Table des matières

Les services de l'État à l'œuvre pour gérer les conséquences de la crise sanitaire	04
La préfecture de la région Grand Est	04
La préfecture de la zone de défense et de sécurité Est	05
L'opération résilience : mobilisation des armées en soutien	06
Accompagner l'économie	07
Le soutien aux entreprises : un plan d'aides massif	07
Activité partielle	08
Fonds de solidarité	08
Mise en ligne d'une plateforme régionale d'accompagnement	09
Soutien aux associations	09
Soutien aux secteurs économiques prioritaires pendant la crise	10
Soutien au secteur agricole	12
Soutien au secteur culturel	12
Solidarité : accompagner les personnes vulnérables	14
Assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans abri pendant la crise	14
Renforcement de l'aide alimentaire	16
Adaptation de la prise en charge des majeurs sous protection	17
Renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales	17
Le soutien aux habitants des quartiers prioritaires de la ville	19
Réserve civique et bénévolat : organisation de la solidarité	20

Les services de l'État à l'œuvre pour gérer les conséquences de la crise sanitaire

Les services de l'État sont en première ligne pour gérer la crise sanitaire que nous vivons.

La préfecture de la région Grand Est et de la zone de défense et de sécurité Est se mobilisent depuis le début de l'épidémie de Covid-19 pour prendre et anticiper les décisions pour protéger les habitants, mais aussi pour atténuer les effets de la crise sanitaire dans l'une des régions les plus durement touchées par le virus.

La préfecture de la région Grand Est

La préfète de la région Grand Est coordonne l'action de l'État dans l'ensemble des territoires de la région avec les préfets de départements. Une audioconférence réunissant les dix préfets de la région, le préfet délégué à la zone de défense et l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est est organisée quotidiennement pour faire un état de la situation et de son évolution et des difficultés et des avancées en matière sanitaire et extra-sanitaire.

La préfecture, au travers de ses services communs et du secrétariat pour les affaires régionales et européennes, s'est organisée pour assurer la continuité de l'action de l'État au niveau régional. Ce travail s'effectue en grande partie en télétravail afin de garantir la propagation du virus. Environ 85 agents (sur 519) sont présents quotidiennement en préfecture actuellement. Six cellules opérationnelles ont par ailleurs été mises en place au sein de la préfecture et se consacrent uniquement à la gestion de l'épidémie en renfort des services du cabinet, naturellement chargés de la gestion de crise :

- une cellule économique, dédiée à la fois à l'échelon régional et au Bas-Rhin

Cette cellule réceptionne l'ensemble des questions des entrepreneurs et les examine en lien avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) Grand Est. Elle anime quotidiennement des audioconférences économiques avec les principaux acteurs et des audioconférences sectorielles en fonction des besoins (notamment dans les secteurs agro-alimentaire, grande distribution, transport, etc.) ;

- Une cellule juridique,

Cette cellule assure une veille juridique et appuie les différents services opérationnels dans la préparation des arrêtés préfectoraux qui doivent être adoptés pour régir l'urgence sanitaire. Elle apporte des réponses aux diverses questions juridiques découlant du cadre juridique mouvant, et partage ses travaux avec les dix préfectures de la région

- Une cellule « équipements de protection »,

Cette cellule est chargée, en appui de l'ARS et en lien avec le conseil régional, de centraliser la prospection des équipements de protection, de faciliter les démarches de production, de mutualiser la collecte et de coordonner les commandes et la chaîne logistique ;

- Une cellule logistique dédiée au Bas-Rhin

Cette cellule appuie l'ARS pour la collecte des dons et la distribution et l'acheminement des équipements de protection individuels ;

- Une cellule collectivités,

Cette cellule assure le suivi de toutes les questions relatives au fonctionnement des collectivités du Bas-Rhin, à la continuité des services publics locaux essentiels et aux élections ;

- Une cellule personnes vulnérables,

Cette cellule est chargée de suivre et de mettre en œuvre dans le Bas-Rhin, les mesures indispensables à la sécurité sanitaire des plus fragiles : personnes isolées et familles sans abri, personnes présentant des addictions, étudiants précaires, personnes en situation de handicap, gens du voyage, etc. Elle bénéficie de l'appui du commissaire à la lutte contre la pauvreté qui est mobilisé au profit de l'ensemble de la région.

De nombreuses réunions de travail sont organisées avec les collectivités, les chambres consulaires et les opérateurs de l'État pour assurer une mise en œuvre coordonnée des actions à l'échelle régionale et préparer les conditions d'une relance de l'économie. Chacune des neuf autres préfectures des départements du Grand Est a mis en place des organisations similaires sur son territoire.

La préfecture de la zone de défense et de sécurité Est

La préfecture de la zone de défense et de sécurité Est contribue, grâce à son état-major interministériel, à la mise en cohérence et à la coordination des actions de l'État en matière de sécurité dans les régions Grand Est et Bourgogne-France-Comté. En mutualisant les moyens et en diffusant les bonnes pratiques, elle joue un rôle crucial dans l'organisation de la réponse de l'État à l'épidémie de Covid-19.

Sous l'égide de la préfète de la zone de défense et de sécurité Est, également préfète de la région Grand Est, les services zonaux ont conduit, entre autres, les actions suivantes :

- ◇ appui logistique pour la distribution d'équipements de protection pour les établissements médicaux, médico-sociaux, les forces de police et de gendarmerie, les préfectures et les collectivités locales.
- ◇ projection des moyens pour les évacuations sanitaires et la coordination, avec l'agence régionale de santé, des évacuations aériennes, ferroviaires et routières des patients atteints du Covid-19. 324 patients ont été évacués vers d'autres régions françaises (Occitanie, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) et des pays voisins.
- ◇ coordination des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de la zone pour la répartition des moyens humains et du matériel de protection (masques, respirateurs, médicaments, etc.).
- ◇ création d'un site extranet permettant aux préfectures et sous-préfectures de prendre connaissance de tous les documents liés à la crise (textes réglementaires, consignes, tableaux des évacuations, etc.), pour une action harmonisée des services de l'État.
- ◇ recensement et diffusion des bonnes pratiques à tous les services de l'État.

La mission diplomatique

Placée auprès la préfète de la région Grand Est, la mission diplomatique appuie au quotidien les services de l'État et les collectivités du Grand Est dans leur démarche d'ouverture internationale.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la mission diplomatique s'est investie dans le maintien des flux frontaliers essentiels. Grâce à l'appui des réseaux frontaliers et une forte mobilisation du réseau diplomatique français, l'ARS et la mission diplomatique ont pu coordonner ensemble le transfert de nombreux patients vers l'étranger (Allemagne, Luxembourg, Suisse, Autriche).

L'opération résilience : mobilisation des armées en soutien

Pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent, l'engagement de tous les moyens de l'État est indispensable. C'est pourquoi le Président de la République a décidé, dès le mercredi 25 mars, de lancer l'opération « Résilience ».



Cette opération militaire, distincte de l'opération « Sentinelle », est inédite en France et dédiée au soutien des services publics et des Français pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection des populations. Elle a été déployée en priorité dans le Grand Est, une des régions la plus touchée par l'épidémie.

Les renforts militaires ont ainsi effectué de nombreuses missions dans le Grand Est :

- **Dans le domaine sanitaire** : déploiement d'une structure médicale mobile de réanimation d'une capacité de 30 lits à Mulhouse pour soulager l'hôpital, engagement du dispositif « Morphée » de l'armée de l'air (transport possible jusqu'à 6 patients lourds en même temps) et des hélicoptères de l'armée de terre pour l'évacuation aérienne des 324 patients vers les autres régions françaises et les pays voisins
- **Dans le domaine de la sécurité** : escorte de convois pour sécuriser, notamment, les livraisons de masques en importantes quantités effectuées suite aux différentes commandes passées par l'État et les collectivités
- **Dans le domaine logistique** : mise à disposition des moyens logistiques pour la distribution de masques dans les différents départements de la région.

Les missions de l'opération Résilience sont déclenchées par l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est, sur demande de la préfète de zone dans le respect des règles d'emploi des armées sur le territoire national. Cette opération permet de répondre le plus efficacement possible aux besoins et au plus proche du terrain pour gérer la crise.

Accompagner l'économie

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État dans le Grand Est se sont mobilisés pour apporter un accompagnement des acteurs économiques, assurer le déploiement des dispositifs nationaux de soutien, contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives et préparer la reprise d'activités.

Chaque semaine, des audioconférences régionales sont copilotées par la préfète de la région Grand Est et le président de la région. Le gouvernement porte une attention particulière à la situation des entreprises du Grand Est et assure ainsi un suivi régulier afin de mesurer la situation, identifier les difficultés et y répondre.

Le soutien aux entreprises : un plan d'aides massif

Afin de soutenir les entreprises confrontées à un arrêt ou à une diminution d'activités, le gouvernement a adopté un grand nombre de mesures :

- maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de l'activité partielle simplifiée,
- mise en place de délais de paiement pour les charges sociales et les impôts, et, dans les situations les plus difficiles, remises d'impôts directs dans le cadre d'un examen individualisé des demandes,
- suspension des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les PME en difficulté,
- aide de 1 500 euros pour toutes les petites entreprises, les indépendants et les microentreprises grâce au fonds de solidarité national, cofinancé par l'Etat, les conseils régionaux, les assurances et certaines grandes entreprises.
- mobilisation de l'État et de ses opérateurs pour garantir des prêts de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie,
- soutien de l'État et de la Banque de France pour négocier un rééchelonnement des crédits bancaires avec la médiation des crédits
- appui au traitement d'un conflit avec des clients ou les fournisseurs par le Médiateur des entreprises,
- reconnaissance par l'État et les collectivités locales du Covid-19 comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Le 16 avril 2020, 68 765 établissements du Grand Est bénéficiaient du chômage partiel pour 681 057 salariés, 34 381 entreprises bénéficiaient d'une aide au titre du fonds de solidarité pour un montant total de 45,6 millions d'euros et 4 108 entreprises bénéficiaient d'un report de charges pour un montant de 110,6 millions d'euros.

Déploiement des mesures économiques dans le Grand Est : les chiffres clés



Fonds de solidarité pour les indépendants

- 34 381 entreprises bénéficiaires pour 45,5 M €



Report de charges

- 4 108 entreprises bénéficiaires pour 111 M € d'impôts concernés



Chômage partiel

- 68 765 entreprises bénéficiaires et 681 057 salariés concernés



Accompagnement personnalisé

- 4 000 entreprises accompagnées via la plateforme numérique unique

Activité partielle :

Industrie manufacturière	144 812 salariés
Construction	85 871 salariés
Commerce réparation automobile	116 323 salariés
Transports et entreposage	39 132 salariés
Hébergement et restauration	60 820 salariés

Département	Établissements	Salariés
Ardennes	2 710	26 001
Aube	3 782	36 335
Marne	7 325	68 428
Haute-Marne	1 959	20 223
Meurthe-et-Moselle	7 934	78 684
Meuse	1 642	14 244
Moselle	11 508	116 348
Bas-Rhin	16 355	175 829
Haut-Rhin	10 690	102 524
Vosges	4 860	42 441

Nombres de salariés d'établissements bénéficiaires de l'activité partielle dans le Grand Est pour les cinq grands secteurs d'activité

Nombre d'établissements et de salariés bénéficiaires de l'activité partielle par département dans le Grand Est

Fonds de solidarité :

Département	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant des impôts concernés (en millions d'€)
Vosges	355	10,8
Moselle	710	11
Meuse	148	10,7
Meurthe-et-Moselle	455	11,8
Marne	591	14,2
Haute-Marne	61	1,1
Haut-Rhin	489	15,3
Bas-Rhin	862	20,8
Aube	327	13,1
Ardennes	110	1,8

Nombres d'entreprises bénéficiant d'un report de charge par département dans le Grand Est

Département	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant total versé (en millions d'€)
Ardennes	1626	2,1
Aube	1853	2,5
Marne	3592	4,7
Haute-Marne	935	1,2
Meurthe-et-Moselle	4209	5,6
Meuse	986	1,3
Moselle	5543	7,3
Bas-Rhin	7613	10,2
Haut-Rhin	4930	6,6
Vosges	3094	4,1

Nombres d'entreprises bénéficiaires d'une aide au titre du fonds de solidarité par département dans le Grand Est

Mise en ligne d'une plateforme régionale d'accompagnement

En coordination avec le conseil régional et les chambres consulaires, un formulaire en ligne a été créé afin de permettre aux entreprises du Grand Est de poser en quelques minutes leurs questions. Ce point d'entrée unique permet d'accompagner les entreprises, de les guider dans leurs démarches et de les orienter vers les différents acteurs susceptibles de leur apporter une solution. La cellule d'accompagnement répond en moins de 24 h aux sollicitations.

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-eco-covid-19-grand-est

Plus de 6 000 accompagnements ont été réalisés par le point d'entrée unique, essentiellement pour la mise en place de l'activité partielle, les versements du fonds national de solidarité ou les prêts garantis par l'État. Le 16 avril 2020, 929 accompagnements étaient encore en cours.

Rappel des points d'entrée téléphoniques en complément de la plateforme :

- **09 86 87 93 70 pour les entreprises relevant du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat,**
- **09 71 00 96 90 pour les entreprises relevant du réseau des chambres de commerce et d'industrie.**

Soutien aux associations

Les associations, en tant qu'employeurs, sont éligibles à l'ensemble des mesures exceptionnelles d'aide et d'appui aux entreprises déployées par le gouvernement. Des moyens supplémentaires leur seront également octroyés pour leur permettre de faire face aux dépenses liées aux conséquences de la crise sanitaire. D'ores et déjà, une série de mesures spécifiques viennent soutenir le secteur associatif :

- le versement accéléré de 800 subventions au titre du fonds de développement de la vie associative (FDVA), qui permet de soutenir la formation des bénévoles associatifs et de financer le fonctionnement et les projets des associations,
- le paiement par avance de deux trimestres des financements au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), qui permet de financer dans le Grand Est plus de 300 emplois associatifs dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, des foyers de jeunes travailleurs et des centres sociaux.

Un soutien particulier aux associations sportives impactées par un arrêt total ou partiel de leurs activités a été activé pour répondre aux besoins. La mise en paiement des 488 emplois aidés a ainsi été réalisée au titre de l'année 2020 et la date de dépôt des demandes de financement a été reportée au 1er septembre 2020.

En lien avec le mouvement sportif, un recensement des structures particulièrement fragilisées par le confinement est par ailleurs en cours pour leur proposer un accompagnement renforcé visant à pérenniser les emplois existants et à soutenir la relance de l'activité dans la perspective de sortie de crise.

Assurer la sécurité des salariés

L'ensemble des fiches conseils destinées aux employeurs pour protéger leurs salariés des risques de contamination sont disponibles sur le site du ministère du Travail :

Covid-19 – Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs

Les agents de la Direccte Grand Est et des services de santé au travail accompagnent les entreprises dans les mesures à mettre en place. Des réunions de concertation avec les partenaires sociaux sont également organisées régulièrement par les services de la préfecture, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, pour assurer la reprise du travail dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles. C'est grâce à cette mobilisation que, par exemple, les travaux liés à l'affaissement de la ligne ferroviaire à grande vitesse ont pu reprendre en toute sécurité le 6 avril dernier dans le Bas-Rhin.

Soutien aux secteurs économiques prioritaires pendant la crise

La production d'équipements de protection

Les entreprises du Grand Est ont été mises à contribution pour produire du gel hydroalcoolique, des équipements médicaux (respirateurs) et des équipements individuels de protection : visières en plastique, masques et sur-blouses. Une cellule régionale a été mise en place par la préfecture de région, avec l'ARS et le conseil régional, pour :

- faciliter la production d'équipements de protection, accompagner les entreprises dans l'innovation et la réorientation de leur production, identifier de nouvelles entreprises productrices. Le 21 avril, 21 entreprises du Grand Est avaient obtenu un agrément et produisaient près de 2 millions de masques par semaine,
- identifier les besoins et mutualiser la collecte et les commandes,
- Faciliter la commercialisation, avec la mise en place, avec le conseil régional d'une plateforme « market place » régionale
- coordonner la livraison et l'acheminement en lien avec la préfecture de zone de défense,
- diffuser aux entreprises l'information concernant la production, l'approvisionnement et l'usage des équipements de protection.



Par ailleurs, l'État, en lien avec des collectivités et des investisseurs, soutient juridiquement et financièrement les projets de fabrication et de commercialisation des tests de diagnostic en prévision de la sortie du confinement. Ainsi, une fois ces tests validés par l'institut Pasteur, l'entreprise Biosynex, dans le Bas-Rhin, sera en capacité de produire plusieurs centaines de milliers de tests sérologiques par semaine (50 000/jour en Alsace et 175 000/jour à l'échelle nationale).

Les premiers enseignements de cette crise ont d'ores et déjà amené l'État à engager une réflexion avec Grand e-Nov et le conseil régional afin d'envisager les démarches de réindustrialisation nécessaires en prévision de la sortie de crise.

La livraison à domicile

Les objectifs sont d'accompagner les mesures de confinement, de réduire ses effets économiques sur le commerce de proximité et d'identifier les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre pour développer et déployer des initiatives nouvelles et collectives de commerçants et d'artisans.

Un travail commun avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerce et d'industrie régionale et la chambre régionale d'agriculture a débuté dès le début du confinement. Sur la base d'un premier état des lieux, un annuaire des artisans exerçant pendant la crise dans le Grand Est a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat.

Une carte interactive des commerçants, artisans et producteurs qui assurent une livraison à domicile ou un service de drive est disponible dans certains départements du Grand Est :

- Bas-Rhin et Haut-Rhin : www.jesuisouvert/6768
- Ardennes : www.jesuisouvert/08
- Marne : www.jesuisouvert/51
- Meurthe-et-Moselle : www.jesuisouvert/54
- Vosges : www.jesuisouvert/88

Enfin, un travail est en cours, avec l'appui de la Banque de France, auprès des fédérations bancaires pour faciliter les paiements en ligne.



Carte des établissements ouverts en Alsace durant la période de confinement liée au
#COVID-19

Une mobilisation exceptionnelle pour l'emploi

Dans le contexte de la crise sanitaire, les entreprises des secteurs de la santé, l'aide à domicile, l'agriculture, l'agro-alimentaire, les transports, la logistique, l'énergie ou encore les télécommunications ont besoin de renforts en main d'œuvre pour assurer leurs activités.

La plateforme **mobilisationemploi.gouv.fr** est accessible depuis le 2 avril pour les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi et pour les salariés en activité partielle. Le 22 avril, 13 350 offres sont disponibles.

Soutien au secteur agricole

Afin de soutenir le secteur agricole, les services de l'État se sont mobilisés très rapidement pour organiser une réponse, avec les chambres consulaires régionales. Dans ce contexte, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les chambres consulaires accompagnent économiquement le secteur :

- en réalisant une veille de l'état des filières agricoles et en identifiant les verrous qui doivent être levés pour faciliter les démarches locales,
- en réalisant un inventaire des circuits courts et de vente directe dans chaque département et les difficultés d'écoulement des produits pour trouver de nouveaux débouchés,
- en adaptant les outils d'accompagnement transversaux du gouvernement aux spécificités des agriculteurs,
- en incitant les opérateurs économiques à concéder des prix justes aux producteurs,
- en communiquant auprès des consommateurs pour les orienter vers l'achat de produits locaux.

Les travaux engagés seront prolongés dans le cadre du plan de relance.



Soutien au secteur culturel

La crise du COVID-19 affecte considérablement le tissu culturel de notre région qui se compose de grands établissements publics et d'institutions labellisées, mais aussi de très nombreuses petites structures à l'économie fragile. Le confinement nécessaire à la lutte contre la diffusion du virus, ont pour conséquence l'annulation des spectacles et l'absence de recettes de billetteries.

Dès lors, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est intervient pour :

- maintenir, accélérer et simplifier le versement des subventions programmées en faveur du secteur culturel,
- dialoguer avec les fédérations, les associations, les réseaux de professionnels et les représentants des filières pour identifier les difficultés rencontrées par les acteurs culturels, leur apporter des réponses et orienter les professionnels dans leurs démarches,

- inciter à recourir aux dispositifs mis en place par le gouvernement : activité partielle, soutien aux intermittents, report des cotisations et des impôts, report des loyers et des charges, avances de trésorerie et prêts garantis par l'État, fonds de solidarité,

- recenser les situations, les besoins et accompagner au plus près les organisateurs des festivals en lien avec la cellule pilotée par la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et les autres ministères, en particulier le ministère de l'Intérieur. Le 10 avril, on dénombrait plus de 220 manifestations prévus dans le Grand Est.

- s'assurer que les établissements labellisés et subventionnés payent les compagnies et honorent les cachets des intermittents et des équipes artistiques.

Solidarité : accompagner les personnes vulnérables

La crise sanitaire du Covid-19 pèse lourdement sur les conditions de vies des personnes précaires, sans-domicile ou disposant de faibles ressources. Ces risques sont d'autant plus importants que les associations leur venant en aide font elles-mêmes face à des difficultés pour exercer leurs missions, en raison de l'absence d'une partie des personnels ou de la difficulté à mettre en place des mesures barrières.

Dans ce contexte, les services de l'État du Grand Est se sont très rapidement mobilisés pour prendre en compte les difficultés spécifiques des publics vulnérables. Les actions de lutte contre la précarité en matière d'accès aux droits, aux soins, aux biens de première nécessité et à l'hébergement se poursuivent et ont été adaptés au contexte d'état d'urgence sanitaire.

Assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans abri pendant la crise

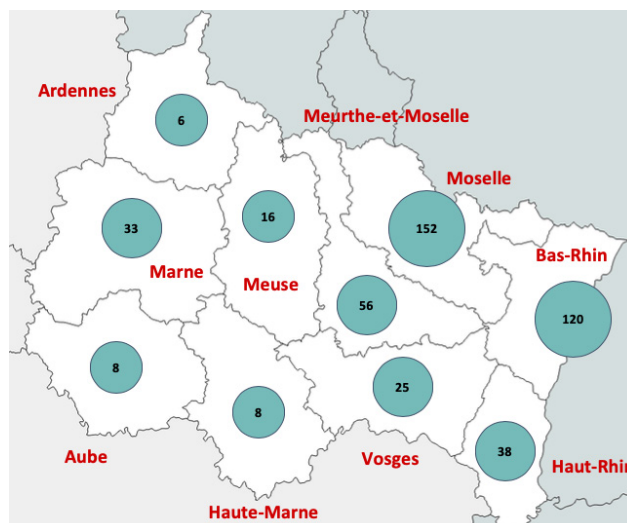
Le Grand Est compte 30 448 places d'hébergement pour les personnes en situation de précarité, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que 27 foyers de travailleurs migrants accueillant 3 365 résidents.

Dès les prémices de la crise, sous l'égide de la préfète de région, des mesures ont été adoptées par les services de l'État pour assurer une interaction efficace entre les acteurs, maintenir les hébergements et assurer la santé des personnes hébergées.

Ainsi, des places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes à l'hôtel, en centres d'hébergement ou dans des locaux mis à disposition afin d'héberger des publics sans domicile pour les prémunir des risques de contamination induits par un maintien à la rue. Depuis le 16 mars 2020, 1 637 places d'hébergement supplémentaires se sont ajoutées au parc d'hébergement du Grand Est, portant à 36 141 le nombre de personnes hébergées par l'État dans la région.

Des centres d'hébergement spécialisés, destinés à accueillir les personnes atteintes par le Covid-19 mais dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation, ont été ouverts dans tous les départements du Grand Est. La région compte 24 centres de ce type, pour une capacité totale d'accueil de 462 personnes. Un suivi sanitaire est assuré par une équipe médicale dans chaque centre.

Répartition des places en centres d'hébergement spécialisés par département



Le 17 avril, on comptait 62 personnes atteintes du Covid-19 accueillies dans les centres spécialisés. 149 personnes suspectées d'être atteintes étaient prises en charge dans leur structure d'hébergement initiale avec des conditions d'accueil aménagées (98 personnes dans les hébergements généralistes et 51 dans les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile).

Les personnes accueillies dans les structures collectives d'hébergement sont prioritaires pour les dépistages, au même titre que les personnels soignants, les personnels et résidents d'établissements médico-sociaux (EHPAD notamment) et les détenus et personnels d'administration pénitentiaire.

Quatre départements du Grand Est sont concernés par des campements ou des squats (Marne, Moselle et Bas-Rhin et Haut-Rhin) sur 5 sites regroupant au total environ 590 personnes. Connaissant des conditions de vie dégradées, ces personnes sont particulièrement vulnérables et ne bénéficient pas d'un environnement favorable à une éventuelle convalescence.

Dès lors une attention toute particulière leur a été portée dès le début de la crise sanitaire. Les maraudes et visites ont été maintenues. Un affichage multilingue sur la situation sanitaire et les gestes barrières a été réalisé dans tous les sites fréquentés (accueil de jour, centres de premier accueil, etc.). Des équipes sanitaires mobiles interviennent auprès des populations des campements et des squats pour procéder au repérage des cas suspects, à l'orientation vers des centres dédiés ou aux urgences. Par ailleurs, des points d'eau ont été mis à disposition, en lien avec les collectivités concernées, pour permettre aux occupants de réaliser les gestes barrière indispensables.

Dans le Bas-Rhin, en lien avec la ville de Strasbourg, médecins du monde et le service intégré d'accueil et d'orientation, des opérations sanitaires sur les squats Gruber et Bugatti ont été organisées pour héberger les personnes les plus fragiles face au Covid-19 et orienter les personnes dépistées positives vers les structures hospitalières ou le centre spécialisé.



Afin d'assurer la sécurité des personnes hébergées et des travailleurs sociaux, un contingent de 100 000 masques a été livré dans les centres d'hébergement des dix départements du Grand Est. La prochaine livraison de masques permettra de couvrir les besoins pour un mois de l'ensemble des personnels mobilisés dans le secteur accueil-hébergement-insertion. 1 000 litres de gel hydroalcoolique ont été livrés dans les dix départements du Grand Est. Des stocks de blouses ont également été mis à disposition des personnels mobilisés dans les structures d'hébergement, notamment dans les structures du Haut-Rhin.

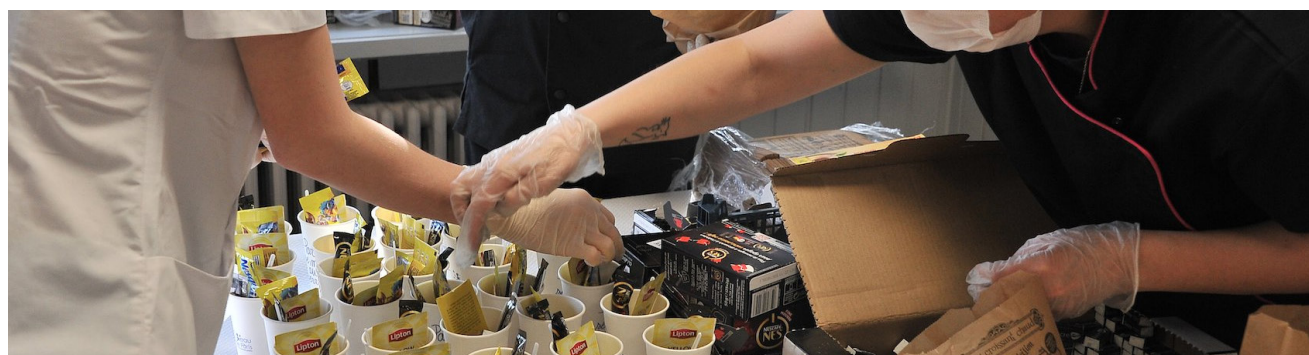
Enfin, pour les ressortissants étrangers dont les documents de séjour devaient arriver à expiration entre le 16 mars et le 15 mai, la durée de validité des titres est prolongée de 90 jours. Les éloignements d'étrangers en situation irrégulière et les transferts de personnes sous procédure Dublin sont tous suspendus.

Renforcement de l'aide alimentaire

La crise sanitaire entraîne pour les 161 associations habilitées à distribuer l'aide alimentaire dans le Grand Est des difficultés pour exercer leurs missions, en raison de l'absence d'une partie des personnels et des bénévoles, de la complexité à mettre en place des mesures barrières et de la baisse des dons.

Sous la coordination de la préfète de région, les préfets de département ont mis en œuvre plusieurs actions pour palier ces difficultés :

- La coordination des partenaires associatifs a été consolidée pour s'assurer qu'il n'y ait pas de zone non couverte par l'aide alimentaire. Ainsi, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes, en lien avec la banque alimentaire et les centres communaux d'action sociale, a, par exemple, mis en œuvre une distribution de colis d'urgence pour les personnes les plus fragiles ;
- Le recrutement de volontaires pour intensifier l'activité des associations ;
- De nouvelles modalités de collecte et de distribution des denrées ont été mises en place avec la préparation de colis en amont, l'organisation de retraits groupés et la mise en place de systèmes de drive.



Un système de drive a par exemple été lancé dans l'Aube à raison de 5 bénéficiaires par tranche de 30 minutes. Dans la Marne, des colis sont préparés à l'avance et des rendez-vous sont planifiés pour leur retrait. Dans le Haut-Rhin, le personnel des structures d'hébergement récupère directement les colis alimentaires auprès des associations d'aide alimentaire pour les familles qu'ils hébergent.

Les chèques services

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Ville et du Logement ont adopté un dispositif de distribution de chèques services d'une valeur de 7 euros par jour utilisables dans 250 000 enseignes permettant l'accès aux besoins de première nécessité pour les personnes sans abri ou en centres d'hébergement.

Les préfetures organisent la distribution de ces chèques avec les associations. Plus de 4 500 chèques services ont été distribués dans le Grand Est au cours des 15 premiers jours d'avril. Une enveloppe de plus de 470 000 € a été débloquée pour financer cette première mise à disposition de chèques services qui devrait être complétée par une prochaine livraison.

Adaptation de la prise en charge des majeurs sous protection

Les mesures d'hygiène et de confinement mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ne sont pas toujours bien comprises par les majeurs sous protection, notamment quand ceux-ci sont atteints de troubles neurocognitifs. En outre, les majeurs protégés disposent de ressources financières relativement faibles (51,5 % des majeurs protégés sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé dans le Grand Est) et les restrictions de déplacements les affectent particulièrement puisqu'ils ne disposent pas de carte bancaire ou d'argent liquide.

Dans un contexte où le travail des mandataires judiciaires est plus difficile à mettre en œuvre, différentes actions sont menées sous la coordination de la préfète de la région Grand Est :

- Les majeurs sous protection disposant d'un faible niveau de ressources seront éligibles au versement de l'aide exceptionnelle de solidarité aux foyers les plus modestes adoptée par le gouvernement : aide de 150 € pour les bénéficiaires du RSA et 100 € supplémentaires par enfants à charge ;
- Un travail sur des modalités de paiement spécifiques pour les majeurs protégés dans les magasins fournissant des produits de première nécessité est en cours, tel que l'ouverture d'un compte chez les commerçants avec un paiement effectué a posteriori par leurs mandataires judiciaires ;
- Une attention particulière est portée aux verbalisations des majeurs protégés pour non-respect des mesures de confinement. Ainsi, dans le département du Bas-Rhin, les verbalisations des majeurs protégés sont systématiquement remontées à la préfecture pour un suivi et une adaptation des sanctions.

Renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales

Les mesures de confinement, prises dans le cadre de la lutte contre le virus, sont susceptibles d'accroître de façon significative les violences conjugales et intrafamiliales alors que les moyens d'alerte et de signalement habituels sont moins accessibles du fait de la promiscuité.

En période de crise sanitaire, l'objectif est de garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences, le traitement judiciaire prioritaire des violences, l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences et le suivi des auteurs violents. À cet effet, les dispositifs existants sont renforcés et des mesures spécifiques sont mises en place.

Concernant le renforcement des dispositifs existants, la plateforme nationale d'écoute Violences Femmes Info 3919 est à présent accessible du lundi au samedi de 9h00 à 19h00. La plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr, qui fonctionne sous la forme d'un tchat dont les messages ne sont pas traçables, est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 pour signaler des violences et bénéficier d'assistance et de conseils de façon discrète.

Une liste des coordonnées des services de l'État et des associations locales pouvant intervenir en cas de violences est mise en ligne sur le site de la préfecture de la région Grand Est et de chaque préfecture de département.

Le parc de 322 places spécifiquement dédiées à l'accueil de femmes victimes de violence dans le Grand Est est renforcé pour répondre à l'ensemble des besoins. La préfecture de la Moselle a par exemple réservé un hôtel dédié spécifiquement à l'accueil de femmes victimes de violence nécessitant un hébergement dans le contexte de la crise sanitaire.

Enfin, les mesures judiciaires de protection, telles que la prolongation systématique des ordonnances de protection, les ordonnances d'assistance éducative ou le maintien des audiences d'ordonnances de protection, sont en vigueur. L'aide aux victimes par le biais du 116 06 reste assurée et les téléphones « grave danger », 116 sur le Grand Est, continuent d'être attribués.

Concernant les dispositifs spécifiques mis en place dans le cadre de l'épidémie, la préfecture de région assure la déclinaison des mesures nationales telles que le dispositif de signalement des violences intrafamiliales via les pharmacies. Dans ce contexte de confinement, le pharmacien amené à entrer en relation avec des victimes ou des témoins de violences intrafamiliales pourra prévenir les forces de l'ordre qui interviendront en urgence. Près de 10 000 cartes ont d'ores et déjà été imprimées et distribuées dans les pharmacies du Grand Est (soit environ 40 par officine).

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

17

Appeler Police Secours

Victimes et/ou témoins, composer le 17 en cas d'urgence.

114

Envoyer un SMS

Victimes et/ou témoins, envoyer un SMS au 114 en cas d'urgence.

!

Signaler en ligne

Pour signaler une violence anonymement et gratuitement 24/7.



Appeler le 3919

Pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement.

Pour permettre aux femmes victimes de violences domiciliées en milieu rural ou périurbain de se déplacer des bons taxis ont été mis en place dans le Bas-Rhin, la Moselle et la Meurthe et Moselle. En fonction des besoins, le dispositif pourra être étendu à d'autres départements de la région.

Une plateforme d'écoute a été créée le 6 avril pour les auteurs de violences en lien avec la fédération nationale d'accompagnement des auteurs de violences, accessible tous les jours de 9 h à 19 h au 08 019 019 11. Enfin, la mise en place d'une plateforme temporaire d'orientation et d'éviction des auteurs de violences permet l'exécution des mesures d'éloignement prononcées par les juridictions, l'État prenant à sa charge le logement.

Le soutien aux habitants des quartiers politique de la ville

Depuis le confinement, les liens entre services de l'État, sous la coordination de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et les acteurs de terrain restent soudés pour pallier aux nombreuses difficultés techniques rencontrées en raison de la crise sanitaire dans les 116 quartiers prioritaires du Grand Est (397 000 habitants). Un réseau s'est mis en place dans les premières semaines du confinement sur tout le territoire du Grand Est pour ne pas interrompre l'instruction et le versement des subventions aux associations. Une série de mesures spécifiques a également été mise en place :

- délégation rapide des moyens financiers aux services départementaux de l'État et 1,8 million d'euros supplémentaires pour financer les six cités éducatives du Grand Est,
- simplification et dématérialisation des procédures d'instruction en utilisant au maximum les outils numériques à disposition,
- une attention particulière pour les petites associations et les associations en difficulté financière,
- un accompagnement renforcé et le versement rapide des salaires des 352 adultes-relais du Grand Est, médiateurs sociaux qui accompagnent les familles des quartiers de la politique de la ville dans toutes leurs démarches de la vie quotidienne.

Par ailleurs, pour les familles en difficulté, un versement automatique des aides sociales sera effectué.

Soutien éducatif dans les quartiers politique de la ville

Le ministère de la Ville et du Logement a annoncé le 20 avril, le versement d'une dotation de 5 millions d'euros pour renforcer la continuité éducative et lutter contre la fracture numérique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le montant attribué au Grand Est est en cours de répartition entre les 116 quartiers prioritaires par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Cette dotation supplémentaire doit permettre de fournir des équipements informatiques, des connexions internet et un accompagnement éducatif de proximité, dans le respect des consignes de sécurité sanitaire.

Le ministère chargé de la Ville et du Logement finance également une opération « 1 000 livres pour les cités éducatives », en partenariat avec l'association Biblioneuf et les élus de Ville & Banlieue. Charleville-Mézières fait partie des 10 villes qui se sont portées candidates pour participer à cette opération pour le quartier prioritaire de la Ronde Couture. Les bénéficiaires de cette dotation sont les enfants de 3 à 18 ans du dispositif réussite éducative. Les livres jeunesse offerts serviront de support à un accompagnement pédagogique et permettront de sensibiliser les enfants et les parents à l'importance de la lecture et de l'objet livre.



Réserve civique et bénévolat : organisation de la solidarité

La crise sanitaire touche durement les associations venant en soutien des populations vulnérables. En effet, la majorité des dispositifs de soutien aux populations vulnérables (aide alimentaire, structures d'accueil, structures d'hébergement, etc.) fonctionne plus difficilement du fait des absences de certains professionnels ayant contracté le Covid-19 ou en raison de l'impossibilité d'aller travailler en l'absence de solutions de garde d'enfants.

Afin d'assurer la continuité de l'activité dans les structures, les services de l'État ont mis en place une réserve sociale qui permet aux étudiants des établissements de formation en travail social, fermés depuis le 16 mars, de se mobiliser pour venir en renfort des établissements sociaux (structures d'accueil, d'hébergement, d'insertion, de protection de l'enfance et d'aide alimentaire). Sur 300 étudiants mobilisables à l'échelle du Grand Est, plus de 200 contrats ont d'ores et déjà été conclus entre étudiants en travail social et structures sociales et médico-sociales sous tension. Ces contrats peuvent prendre la forme de CDD, de stages, de bénévolat. Une cohérence entre le besoin de renfort des structures et le profil des étudiants est systématiquement recherchée.



Une seconde plateforme renfortESMSGGrandEst, pilotée par les services de l'État, l'ARS et l'URIOPSS Grand Est, permet, quant à elle, le recrutement d'étudiants, de retraités et de bénévoles pour les structures d'accueil des personnes handicapées, des personnes âgées, les services d'aide à domicile, de la protection de l'enfance et les hôpitaux ruraux. 500 volontaires et 200 opérateurs de terrain ont déjà été recrutés.

Face à la crise, le gouvernement a appelé à la mobilisation de toutes les solidarités au titre de la réserve civique. Une plateforme en ligne permet aux citoyens de s'engager auprès d'associations en recherche de bénévoles pour 4 missions prioritaires :

- collecte et distribution de l'aide alimentaire d'urgence,
- garde d'enfants de soignants ou de structures de l'aide sociale à l'enfance,
- maintien du lien avec les personnes fragiles isolées (personnes âgées, handicapées, etc.),
- solidarité de proximité.

Dans le Grand Est, près de 200 missions sont d'ores-et-déjà proposées sur la plateforme et près de 3 000 citoyens sont engagés dans une mission au service des autres. Les volontaires en service civique dont les missions sont suspendues et ne peuvent être effectuées, telle que les missions dans les établissements scolaires, peuvent, s'ils le souhaitent, intégrer la réserve civique. Dans le Grand Est, plus de 4 000 jeunes volontaires en service civique ont fait le choix de s'inscrire et sont en cours ou en attente d'affectation sur une mission.

Avec le soutien des services de l'État, les fédérations d'éducation populaire et les associations de jeunesse se sont mobilisées pour permettre aux enfants et aux familles de passer des vacances certes confinées, mais éducatives. Un guide régional recense toutes les propositions, ainsi que les initiatives des institutions publiques (musées, service public de l'audiovisuel, bibliothèques, etc.).

Les contenus sont présentés par thématiques (activités culturelles, sciences et techniques, activités informatiques, activités physiques, etc.). Ce recueil est téléchargeable sur le site internet de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est : <http://grand-est.drdjcs.gouv.fr>.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin

Service de la communication interministérielle
pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
03 88 21 68 77

Avril 2020